

RÉUNION COMITÉ DU MORBIHAN VENDREDI 19/05/2017 à LORIENT

Présents : PASCO Patrick, POTDEVIN Jean-Luc, SOUBEN François, BERJOT Dominique, LE PENHER Cyprien, EVENO Patrick, CHAPALAIN Bernard, LORINEAU David

Invité : THEPAUT Renan, Président de la Ligue

Excusés : COEFFIC Marie, GOUGEON Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

1) PRESENTATION DU PST PAR RENAN THEPAUT

Le PST = Projet Sportif régional (Territorial).

C'est une démarche qui court depuis de nombreuses années (8 ans)

C'est une volonté fédérale, sur une décision ministérielle, afin de définir une ligne générale déclinée par la ligue et les comités.

Faire en sorte que les actions soient déclinées de la même manière sur les 4 départements bretons, Mutualisation des moyens, travail en commun, objectifs similaires sont les maîtres mots de cette action. La Ligue deviendrait un centre de ressources.

Les ressources financières diminuent progressivement. Cependant une meilleure coordination des moyens permettra de compenser ces pertes. A ce sujet il conviendra de s'appuyer sur les techniciens des différents comités mais aussi sur les techniciens des clubs.

Faire en sorte qu'il y ait les mêmes moyens financiers pour continuer les CLE.

Si actuellement il y a quelques désaccords sur le 22 il faut se dire que ce mouvement est inéluctable et que dans un laps de temps plus ou moins court ce PST verra le jour.

Sa philosophie = projet commun qui s'oriente sur 5 axes

- DEVELOPPEMENT
- PERFORMANCE (CLE)
- FINANCEMENT
- COMMUNICATION
- FORMATION (des dirigeants et des techniciens)

Actuellement des outils de formation sont disponibles à la FFTT mais peu nombreux sont les utilisateurs.

Mise en place d'une Equipe Technique Régionale (ETR), avant fin 2017. Le CTD doit pouvoir faire des actions régionales.

Mise en place d'une politique des ressources. Les demandes de subvention CNDS seront faites par la Ligue.

Mise en place d'un comité de pilotage dont les décisionnaires seront le bureau de la LBTT et les présidents de chaque comité.

L'objectif est d'être opérationnel pour la fin de l'année et que d'ici la fin de l'olympiade ce PST soit effectif sur la région.

L'objectif de la Ligue est d'être plus proche des clubs, d'amener une aide à leur fonctionnement et à la formation de leurs dirigeants.

Le Comité met en place les actions proches des clubs.

2) INFORMATIQUE DU COMITE

Choix à faire entre la FNAC (2173 euros TTC) et CAP INFORMATIQUE (1894 euros) ; les autres prestataires étant beaucoup plus chers, avec des coûts de maintenance exorbitants.

Se renseigner auprès d'Eric DUCOS du 35 pour les prestations à rajouter, via un groupement pour ne pas avoir à payer les logiciels (ex : Office 365).

A l'unanimité CAP INFORMATIQUE est choisi.
Sauvegarde du disque dur via un disque externe.

3) POINT SUR LES SALARIES DU COMITE

Laurence est démissionnaire et Stéphane LE BOURHIS a également envoyé sa lettre de démission.

De ce fait Julien passera en CDI avec 20 h mensuel à compter du 01/06/2017.

Et il manque un technicien. Une proposition sera faite à Luc GAUTHIER.

De même 1 CDI intermittent sera proposé à Alexis AUDO.

4) TARIFS SAISON PROCHAINE

La grille des tarifs 2017/2018 proposée par Dominique BERJOT est validée à l'unanimité. Les licences augmentent d'1 euro, répercussion des hausses de la FFTT et de la Ligue.

Augmentation significative des amendes pour forfait lors des critères fédéraux de 30 à 50 €. Un certificat médical sera demandé pour justifier l'absence.

Pour les autres compétitions individuelles, l'amende passe à 40 €. Pas de modification des amendes pour le championnat par équipes.

Les règlements des différentes compétitions doivent être (re)écrits.

5) SUBVENTION CLUB DE PORT LOUIS

Le club de Port Louis a fait parvenir au comité un courrier demandant une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour faire face au coût d'hébergement et de transport pour Dylan RIFFELMACHER qualifié aux finales fédérales à AGEN.

Une réponse négative sera envoyée par le secrétaire du comité invitant le club de Port Louis à s'adresser à sa mairie et au conseil général pour cette demande de subvention.

6) CALENDRIER SAISON PROCHAINE

En attente de validation par le Conseil de Ligue.

Des dérogations de dates seront données aux clubs afin de pouvoir soutenir Hennebont en Coupe d'Europe.

7) QUESTIONS DIVERSES

- La question du certificat médical valable sur 3 ans revient à l'ordre du jour ainsi que la question du questionnaire de santé à fournir.

